



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 avril 2018
ldaff'27'0718 – FIM/RM – jw

Réponse à la pétition de M. Benjamin Dwir et consorts, relative aux modifications de trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 17 janvier 2017, M. Benjamin Dwir déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 26 décembre 2016 et munie de 60 signatures. Les pétitionnaires, représentant des habitants du chemin de l'Esplanade et anticipant de fortes nuisances, demandaient à la Municipalité de renoncer à mettre en sens unique un tronçon du chemin de la Fauvette, à la hauteur du chemin de l'Esplanade, intention évoquée dans le cadre d'une séance publique en lien avec le projet de modération du trafic dans le quartier de Rovéréaz.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 3 octobre 2017, a décidé de transmettre ladite pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La Municipalité rappelle que le chemin de Rovéréaz a vu sa charge de trafic augmenter au fil des années. Le trafic journalier moyen y est passé de 5'000 véhicules/jour, en 2005, à 5'800 en 2010 et 7'500 en 2016 (avant la mise en place du sens unique), alors qu'il fait partie du réseau de desserte dans la hiérarchie du réseau routier du Plan directeur communal.

Plusieurs courriers de riverains se plaignant de nuisances importantes ainsi que de la dégradation des conditions de sécurité en raison de l'important trafic de transit sont parvenus à la Municipalité. Suite à une étude de mobilité et à un diagnostic chiffré de la structure du trafic empruntant ce chemin, la Municipalité a retenu une variante à tester afin de mesurer rapidement l'efficacité des mesures et le respect des objectifs de modération. C'est ainsi que le 3 mars 2016, la Municipalité a introduit un nouveau plan de circulation consistant à mettre le haut du chemin de Rovéréaz (tronçon Mayoresses – « Le Foyer ») en sens unique montant.

Une fois la mesure effective, il a été procédé à des observations et à des mesures de trafic dans le secteur de Rovéréaz, du 12 au 16 avril 2016, notamment sur les chemins de Rovéréaz, de la Fauvette et de l'Esplanade. L'évaluation a permis de faire état d'une forte baisse du trafic sur le chemin de Rovéréaz (baisse de 45% sur le tronçon supérieur) ainsi que d'un report d'une partie du trafic sur le chemin de la Fauvette (25%, soit 800 à 900 véh/jour). C'est dans le cadre des réflexions en cours sur les mesures d'accompagnement envisageables en vue de protéger le chemin de la Fauvette que la Municipalité a évoqué l'éventualité d'aménager un sens unique partiel, objet de la pétition.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

La Municipalité a poursuivi ses réflexions qui ont intégré, dans la mesure du possible, les remarques des habitants transmises par courriers ou lors des séances publiques.

En ce qui concerne le chemin de la Fauvette, la Municipalité a finalement renoncé à mettre ce chemin en sens unique partiel, et opté pour la pose de seuils ralentisseurs et la prolongation du trottoir existant, de Chailly au chemin du Réservoir, en vue de tranquilliser cet axe. S'y ajoutent d'autres mesures dans le secteur, comme la mise en zone 30 du chemin de Rovéréaz et la mise en zone de rencontre des chemins de la Cure, de Grésy et de Craivavers. Ces mesures ont été mises à l'enquête le 9 mai 2017 ; les procédures légales étant terminées, les travaux sont planifiés pour l'été 2018. Il sera ensuite procédé à un bilan de la situation ainsi qu'à un éventuel réexamen de mesures complémentaires.

Au vu de ce qui précède et du fait que la mesure contestée par les pétitionnaires n'a finalement pas été retenue, la Municipalité considère avoir répondu « par anticipation » aux vœux des pétitionnaires.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

